

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2010

Présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Louis SBARRA, Alain ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Alberte GARCIA, Jacqueline LOZANO, Suzanne POCURUL, Nelly MARTI, Françoise CRASSOUS, Béatrice GIMENO, Viviane MONTIER, Géraldine ESCANDE

Procurations : Monsieur René COUSIN à Monsieur Louis SBARRA
 Madame Lucienne ROUSTIT à Monsieur Jean-Claude GIMENO
 Monsieur Pierre CARLES à Monsieur Claude CLARIANA
 Monsieur Tony LLORENS à Monsieur Jean-Claude PLA

Absent : Messieurs Eric CHAVERNAC, Thierry BEUSELINCK et Madame Pascale FRANSINO

Absent excusés : Monsieur Gérard LLOPEZ

Secrétaire de séance : Madame Marie-Jeanne MULLER

Début de séance : 18 h 45

Le compte rendu du Conseil Municipal précédent du 11 Mai 2010 est approuvé à l'unanimité des présents + 4 procurations.

ORDRE DU JOUR

I – Tarifs ALSH Jeunesse :

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs des sorties organisées dans le cadre de l'A.L.S.H. et Service Jeunesse.

Il propose les tarifs suivants :

Journée Aqualand TP 13 € - tarif CAF/MSA 8.40 €
 Journée Accrobranche TP 13 € - tarif CAF/MSA 8.40 €
 Journée Accrobranche et piscine TP15 € - tarif CAF/MSA 10.40 €
 Journée Montpellier + patinoire : TP 7 € - CAF/MSA : 2.40 €
 Journée ski : TP 38 € - CAF/MSA : 33.40 € avec matériel
 TP 26.80 € - CAF/MSA : 22.20 € sans matériel
 Journées Multi activités :
 Bowling/Mac Do/Ciné : TP : 15 € - CAF/MSA : 10.40 €
 Piscine/Jorky ball/Fast food/Bowling : TP : 17 € - CAF/MSA : 12.40 €
 Demi journée Karting + pique nique TP 12 € - tarif CAF/MSA 9.70 €
 Demi journée Karting TP 10 € - tarif CAF/MSA 7.70 €
 Demi journée Jorky ball TP 7 € - tarif CAF/MSA 4.70 €
 Demi journée Paint ball TP 17 € - tarif CAF/MSA 14.70 €
 Tournois sportifs + grillade tarif unique 2 €
 Sorties plages et rivières et gorges d'héric 1.5 €

Demi journée Lasershot TP 10 € - tarif CAF/MSA 7.70 €

Demi journée Bowling + pique nique TP 12 € - tarif CAF/MSA 9.70 €

Demi journée Minigolf + pique nique TP 8 € - tarif CAF/MSA 5.70 €

Sortie cinéma TP 6 € - tarif CAF/MSA 3.70 €

Demi journée Espace liberté :

- Piscine TP 5 € - tarif CAF/MSA 2.70 €
- Patinoire TP 7 € - tarif CAF/MSA 4.70 €
- Bowling TP 10 € - tarif CAF/MSA 7.70 €

Soirée Pizza TP 5 € - tarif CAF/MSA 3.70 €

Soirée crêpes TP 5 € - tarif CAF/MSA 2.70 €

Journée Canoë : TP 15 € - Bons CAF 10.40 €

Ciné Fast Food : TP 12 € - Bons CAF : 9.70 €

½ journée Rivière + Grillade : Tarif unique 2 €

Espace liberté : piscine/bowling/Mac Do TP 17 € - bons CAF 14,70 €

Tournoi de foot au Temple du Foot Servian TP 4 € - bons CAF 1,70 €

Montpellier : lasergame/patinoire/Mac Do TP 17 € - bons CAF 12,40 €

Laser quest et serre amazonienne TP 15 € - CAF/MSA 10.40 €

Journée SKI avec location de matériel TP 38 € - bons CAF 33,40 €

Journée SKI sans location de matériel TP 28 € - bons CAF 23,40 €

Soirée repas à thème + jeux libres TP 7 € - CAF/MSA 4.70 €

Lasergame + Fast Food TP 12 € - CAF/MAS 9.70 €

« Pack Belges » du 23 au 29/07/2010 – TP : 25 € - Bons CAF/MSA : 13.50 €

Initiation plongée sous-marine : TP : 25 € - Bons CAF/MSA : 20.40 €

Séjour Sport de pleine nature du 9 au 13/08/2010 à SAINT BAUZILLE DE PUTOIS : TP 140 € - CAF/MSA 65 € payable en 1 ou 2 fois

Séjour SURF dans les Landes du 12 au 16/07/2010 : TP 150 € - CAF/MSA 75 € payable en 1 ou 2 fois

ALSH Primaire :

- Journée OK Corral : 13 € en sus des 2 tickets ALSH Mercredi
- Journée Cinéma + Fort Apache : 5 € en sus des tarifs ALSH et Cantine
- Journée luge : 3 € en sus des tarifs ALSH et Cantine
- Journée Cinéma/Fast food/Bowling : 5 € en sus des tarifs ALSH et Cantine
- Journée Montpellier/Zoo Lunaret : 3 € en sus des tarifs ALSH et Cantine
- Sortie Quick/Ciné : 3 € en sus des tarifs ALSH et Cantine
- Sortie Accrobranche : 10 € en sus tarifs ALSH et Cantine
- Sortie sports nature : 12 € en sus tarifs ALSH et Cantine

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les sorties et séjours proposés ainsi que les tarifs correspondants et dit que ces nouveaux tarifs annulent et remplacent ceux fixés par délibération du Conseil Municipal du 09/04/2010.

II – Lyonnaise des Eaux de France – Rapports Eau Potable et Assainissement – Exercice 2009 :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les rapports annuels 2009 établis par la Lyonnaise des Eaux, délégataire de ces services, concernant le prix et la qualité de l'eau potable et de l'Assainissement collectif ainsi que les comptes rendus financiers 2009.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, prend acte du contenu de ces rapports.

III – SARL BEI – Convention de mise à jour des données cartographiques :

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de la SARL BEI sise à SERVIAN pour la mise à jour des données cartographiques numériques existantes sur le Système d'Information Géographique de notre Commune.

Cette prestation consiste en la mise à jour annuelle du Système in situ en assurant notamment la connexion de la matrice avec le plan actualisé. Elle se concrétise en une visite annuelle minimum sur site pour mettre à jour l'ensemble des postes équipés du système et former le personnel aux nouvelles fonctions apportées par l'éditeur du logiciel. Son coût est de 932.33 € HT forfaitaire. Sa durée est de un an à compter de la date de signature de la convention ; elle est renouvelable par tacite reconduction sans excéder la période de 3 ans sauf dénonciation écrite d'une des deux parties un mois avant l'échéance.

Le Conseil, accepte à l'unanimité des présents + 4 procurations, les propositions de la convention présentée, autorise Monsieur le Maire à la signer avec la SARL BEI de Servian et dit que la somme correspondante sera inscrite à chacun des BP concernés.

IV – Modernisation du Chemin des Garrigues – Choix de l'entreprise :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le rapport de la Commission d'Appel d'Offre du 17 Juin 2010 concernant le marché en procédure adaptée de Modernisation du Chemin des Garrigues.

5 offres ont été examinées par la Commission. L'Entreprise EIFFAGE TP de St Thibéry a été retenue comme mieux et moins disante. Elle propose la prestation à un montant de 17 000.00 € HT – 20 332.00 € TTC (estimation faite par les services de la DDE dans le cadre de l'ATESAT : 25 950 € HT)

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition de la CAO du 17 Juin 2010, décide de retenir l'Entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 17 000.00 € HT (20 332.00 € TTC) et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'Entreprise EIFFAGE TP ainsi que tout document utile à la réalisation des travaux.

V – SMEEDH – Demande de subvention Rue des Ecoles :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécom situés sur la partie de la rue des Ecoles entre l'ALSH « La Cardonilha » (angle de la rue des Jardins) et de la route de Nissan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 4 procurations :

- Approuve le projet de travaux,
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du Département, du Face, du concessionnaire, France Télécom et de Hérault Energies,
- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Prévoit de réaliser cette opération dès que possible.

VI – Reprise des Rues des Garrigues et du Tournesol :

Dans le cadre du programme de voirie communale 2010, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la reprise des Rues des Garrigues et du Tournesol. L'étude réalisée porte l'estimation de l'opération à 78 375 € HT et 1 750 € HT de remplacement d'ouvrages proposés en option.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les réhabilitations des Rues des Garrigues et du Tournesol ainsi que l'estimation qui en est faite et le DCE présenté, charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de mise en concurrence sous la forme adaptée – marché simplifié avec publicité dans la presse locale et, l'autorise à signer le marché de travaux avec l'entreprise qui sera reconnue mieux-disante par la CAO.

Monsieur le Maire rendra compte de ces résultats lors de la séance du Conseil Municipal suivante.

VII – Principe de Révision Générale du POS de la Commune :

Monsieur le Maire de la Commune rappelle que le POS (Plan d'Occupation de Sols) devenu PLU validé le 26/03/2002 nécessiterait une révision générale.

En effet, il s'agirait de rectifier de nombreuses anomalies en apportant des modifications de règlement, et d'adapter certaines zones constructibles aux réalités et opportunités.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, valide le principe de mise en révision générale du POS de la Commune, charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches de mise en concurrence des bureaux d'études spécialisés dans ce domaine et l'autorise à présenter une demande d'aide financière pour la réalisation de cette étude auprès de Monsieur le Sous Préfet de Béziers et de tous organismes et collectivités susceptibles de nous aider.

VIII – Autorisation de vente de la parcelle D n° 3274 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la clause restrictive prévue lors de la vente des lots du lotissement Emile Camps au paragraphe « conditions particulières – interdiction d'aliéner » des actes de vente suivante :

« Le vendeur déclare que : L'ensemble des prix de vente des lots formant le lotissement, doit servir à la réalisation « d'un stade de remplacement », et la valeur des parcelles au m² a été fixée en vue de permettre à des personnes même de revenus modestes, d'accéder à leur acquisition afin d'y édifier leur résidence principale, et non dans un but spéculatif.

En conséquence, les présentes ont lieu sous les conditions particulières suivantes, qui sont expressément acceptées par l'acquéreur, savoir :

1/ L'acquéreur s'engage expressément à faire édifier la construction à usage d'habitation dans un délai maximum de 24 mois à compter du jour de la signature de l'acte authentique de vente.

2/ L'acquéreur s'engage expressément à occuper, l'immeuble acquis et la construction édifiée, le tout personnellement à titre de résidence principale et de pendant une durée minimale de 5 ans, à compter du jour de son aménagement dans lesdits locaux. Il ne pourra consentir, aucune location même partielle desdits biens, à quelque personne que ce soit, même un membre de sa famille et ne pourra également procéder à sa mise en vente.

La mise en location ou la mise en vente du bien acquis, avant l'expiration du délai de 5 ans, ne pourra avoir lieu, qu'avec l'autorisation expresse et écrite de la Commune de LESPIGNAN, et le tout même dans des cas spécifiques tel que : divorce, décès de l'un des acquéreurs, mutation forcée, etc...

L'acquéreur déclare :

- avoir parfaite connaissance de ces engagements sans lesquels il n'aurait pu prétendre à se porter acquéreur,
- s'y soumettre,
- et en faire son affaire personnelle, sans recours contre quelque personne ou administration que ce soit. »

Il informe le Conseil que Monsieur et Madame BOUITA Karim, propriétaires du n° 12 Rue Emile Camps, cadastré section D n° 3274, leur ont fait parvenir une demande d'autorisation de vente de cette parcelle sur laquelle ils ont édifié une villa, pour des raisons familiales.

Le Conseil, considérant que les raisons qui conduisent Monsieur et Madame BOUITA Karim à vendre leur bien sont d'ordre involontaires et non spéculatives,

AUTORISE, à l'unanimité des présents + 4 procurations, la vente de la parcelle D n° 3274.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Compte rendu Réunion Publique ZAC

↳ Signature DUP par Préfet le 10/06/2010 – Affiché depuis le 24/06/2010

↳ Enquête Publique : Modification POS – Adaptation mineures pour ZAC Camp Redoun du 30/08 au 30/09/2010

Permanence Commissaire Enquêteur : Vendredi 3/09 – Mercredi 15/09 et Jeudi 30/09.

↳ Réunion SMDA Mercredi 30/06/2010 à 17 h à Narbonne

↳ Départ du Lieutenant FRIEDLING (Gendarmerie de Valras) – Lundi 19/07 à 18 h

↳ Apéro Entente VL – Samedi 3/07 à 12 h – Jardin Château Buissonnets

↳ AG Arlequins Samedi 3/07 à 11 h

↳ SMBVA : Réunion « Enjeux Environnementaux et projets d'aménagement » - Jeudi 8/07 à 14 h

↳ Personnels : - accueil urgent)

- cantine : septembre) Commission Personnel - Lundi 05/07 à 18 h

Géraldine : Demande d'inscription école maternelle d'un enfant de Nissan parce que grand-mère à Lespignan

Françoise : Infos sur Chasse aux Trésors – le Dimanche 12/09/2010 – Pique-nique + chasse

Jackie : Plainte taille arbre 3^e Age

Zone bleue en service

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.